
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE FFESSM AURA DU 10/02/2024
MANDAT DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DU CLUB / REPRESENTANT(E) DE SCA

Club/SCA N° 14

Nombre de licenciés

Nombre de Voix

Je soussigné(e), président(e) du club ci-dessus

NOM Prénom

Licence n°

DELEGUE l'adhérent(e) de mon club

NOM Prénom

Licence n°

OU

DELEGUE le(la) président(e)/Représentant(e) d'un(e) autre club/SCA ou son(sa) mandataire *

NOM Prénom

Licence n°

Club/SCA N° 14

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire élective du 10 février 2024.

Cachet du Club/SCA

Signature du Président du club/Représentant de la SCA

* Ce mandataire doit impérativement être préalablement délégué par son propre Club ou sa propre SCA. Il devra être en possession du mandat de son(sa) Club/SCA. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

- Il y a **10 mandats** maximum par votant. En cas de doute, laissez en blanc le délégué.
- La **licence** 2023/2024 du (de la) président(e), du (de la) représentant(e) ou de son(sa) délégué(e) est à présenter lors de l'enregistrement à l'AG.
- Seuls les clubs et SCA ayant payé leurs cotisations nationale et régionale pourront voter.